

## DÉCOLONISER LES INSTITUTIONS

Seloua Luste Boulbina

La Découverte | « Mouvements »

2012/4 n° 72 | pages 131 à 141

ISSN 1291-6412

ISBN 9782707175021

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2012-4-page-131.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Décoloniser les institutions

Dans *Out of place*, Edward Said décrit précisément les expériences qui ont fait de lui ce qu'il est devenu. Cet autoportrait accorde une large place aux déceptions innombrables qui, de petites différences, font de grosses conséquences. « Je découvris très vite, écrit-il, qu'il était impossible de savoir pourquoi et selon quels critères on vous jugeait (...) J'ai vite compris que je devais me méfier de l'autorité et trouver un mécanisme ou une énergie suffisante pour parvenir à résister et à rester moi-même (...) Je me lançai ainsi dans le combat de toute une vie pour tenter de démystifier un pouvoir capricieux et hypocrite, dont l'autorité reposait entièrement sur le rôle idéologique de censeur qu'il s'était attribué lui-même, agissant en toute bonne foi avec des intentions inattaquables. » Il n'est que temps de rompre avec la colonialité des institutions du savoir et, pour commencer, de le formuler *hic et nunc*.

PAR SELOUA LUSTE  
BOULBINA\*

Les processus de décolonisation ne sont pas tout d'un bloc. L'hétérochronie est la loi du genre, ce qui signifie concrètement que la décolonisation s'effectue par pans, de façon aléatoire et irrégulière, par déchirures simultanées ou successives, sans former cette belle linéarité dont la pensée rêve en idéalisant le déroulement du temps et le développement de l'histoire. En outre, que l'on soit d'un côté ou de l'autre de la frontière coloniale, dans l'ancienne métropole comme dans l'ancien territoire dominé, la décolonisation commence et finit par soi-même, comme tout effort d'émancipation, tout combat de libération, tout travail de désaliénation. Que la subjectivité soit au travail ne veut pas dire que le collectif ne soit pas en question. Le collectif ? Les institutions.

Ainsi, à examiner<sup>1</sup> la décolonisation des pratiques et des représentations, force est de constater qu'elles ne vivent que portées par des institutions qui font faire aux sujets, ou aux agents, l'économie d'une réflexion critique sur ces pratiques et ces représentations, du moment qu'elles appartiennent au fonctionnement « normal » des institutions. En France, le contrôle au faciès ne heurte pas les policiers parce qu'il leur apparaît normal au vu de l'organisation, des consignes, des habitudes de la police.

\* Membre du comité de rédaction de la revue *Mouvements*.

1. Tout point de vue introduit on le sait un biais dans les observations, selon la position occupée dans le champ.

L'inégalité entre administrés est la règle dans la délivrance des documents d'identité et de nationalité française selon qu'ils sont nés en France ou ailleurs, de parents français ou étrangers. Elle ne choque pas les employés préfectoraux tant « l'origine » est devenue catégorie commune.

Les institutions du savoir, c'est-à-dire celles de l'enseignement et de la recherche n'échappent pas à la règle. Elles aussi sont efficaces dans le maintien de l'ordre social ou dans ce qu'on connaît sous le nom de reproduction. Elles aussi établissent des frontières entre Français et entre Français et étrangers, distinguant par leurs pratiques les hexagonaux (dits « de souche ») des non-hexagonaux (dits « d'origine »). Ces institutions remplissent une fonction souvent plus policière, et conservatrice, que politique et réformatrice. Cette fonction est d'autant mieux remplie qu'elle s'effectue à l'insu des sujets : mécaniquement. S'il y a bien un penseur du passé qui a compris et démonté ce mécanisme, c'est Pascal. Envisageant le social *more geometrico*, il a vu combien « la machine » produit d'effet : « agenouillez-vous, priez et vous croirez ».

« Ce n'est pas une prescription mais une prédiction. Cela signifie que la foi ne nécessite rien d'autre que certains mouvements de la bouche (les paroles) et du corps (l'*hexis*) pour exister. Foi ? Foi en l'institution ! Très simplement, tous ceux qui travaillent à l'intérieur d'une institution travaillent d'abord pour l'institution. Dans le cas de la recherche et de l'enseignement, cette vocation générale à servir l'institution occulte la reconduction, par des voies souvent invisibles de l'extérieur, de pratiques et de représentations qui, dans leur partage du monde et des personnes, hérite bien plus qu'on ne pourrait d'abord le croire des structures coloniales passées et de ses hiérarchies. La décolonisation, c'est tout simplement l'égalisation et l'indifférenciation. Ceci implique le droit de cité des Français dits « d'origine » et « domiens ».

La hiérarchisation des personnes constituait en effet le fondement des colonies. À partir d'un étalon, « l'homme blanc européen », les populations colonisées étaient répertoriées, classées comme à la fois plus ou moins inférieures à ce repère fantasmé et plus ou moins éloignées de l'Europe. Les Européens ont, sur ce principe, divisé symboliquement l'Afrique en distinguant l'« Afrique du Nord », « tournée vers l'Europe », comme le soutenait Hegel lors de la conquête de l'Algérie, et l'« Afrique noire », comme si le Nord ne pouvait être logiquement noir, ce qu'il est aussi. Quelquefois, les Européens se voyaient comme des « aînés » montrant la voie à leurs « cadets ». Plus généralement, la relégation à la minorité représente la marque coloniale par excellence : les langues deviennent des dialectes, les religions des superstitions, les habitudes des coutumes, les pratiques des traditions.

*Les autres, fonctionnaires de la science normale, sont, comme le soulignait Pierre Bourdieu avec ironie, installés dans la science comme dans un logement de fonction.*

132 ● MOUVEMENTS N°72 hiver 2012

L'ethnologie a abondamment nourri ces visions et divisions formatrices d'un ordre du monde. Dans tous les cas, également, sur fond d'indifférence, le droit s'est réduit au droit du plus fort et la parole des uns s'est élaborée sur la réduction au silence des autres. La colonie est en effet une organisation politique et sociale dans laquelle les organisations politiques et sociales locales sont placées par la violence sous tutelle externe et direction extérieure. La diversité des populations exclut les Européens pour désigner exclusivement, aujourd'hui comme hier, les non-Européens : la « diversité » c'est les autres.

Dans la recherche et l'enseignement, notamment en sciences humaines, ce qui rend la paille aussi imposante que la poutre dans l'œil du chercheur ou de l'enseignant, c'est que, à l'opposé de la plupart des autres acteurs sociaux, il entend exercer professionnellement (ou par vocation) son sens critique et affiner ou diffuser son savoir plus que son pouvoir. Sa méconnaissance est alors paradoxalement d'autant plus importante qu'il se suppose à la fois savant et critique et que, du coup, il fait confiance à la connaissance dont il est censé disposer. Mais, elle lui semble utile seulement pour appréhender son objet, non pour se percevoir lui-même en tant que sujet, en particulier au sein d'une organisation sociale. Comme dans toutes les institutions, la méconnaissance de soi, pour être un défaut de réflexivité critique, n'en est pas moins un avantage objectif.

Le fétichisme objectif (et objectal) qui ramène ainsi, dans certains domaines plus que dans d'autres, les grandes personnes aux grandes questions, universelles de préférence, dispose ainsi sans le secours de la volonté les chercheurs et les enseignants sur une palette qui s'étale du plus grand au plus petit, du plus universel au plus particulier, du majeur au mineur, du dominant au subalterne. Un objet d'importance fera de son spécialiste un sujet d'importance. Le moindre objet fera aussi le moindre sujet : à objets mineurs sujets mineurs, à objets majeurs sujets majeurs. *De facto*, cela implique quelquefois de passer sous silence ce qui contredit la grandeur et l'universalité et de les écarter comme des chiures de mouche.

Le rôle croissant dévolu aux « groupes d'experts » chargés de l'évaluation des activités de recherche montre à quel point ce fétichisme est efficient. Ces groupes peuvent juger de recherches auxquelles ils n'entendent rien. Là n'est pas, en effet, la question. Certains mentionnent ainsi les « concepts institutionnels », les « champs traditionnels » pour entrer dans la « qualité scientifique » des travaux de chercheurs en philosophie. « Le temps nécessaire pour mettre en évidence l'existence du boson de Higgs n'est clairement pas le même que celui qui est requis pour éditer un manuscrit médiéval ou pour mener une enquête sociologique de terrain. » La phrase ne semble exprimer qu'un bon sens propre à rationaliser administrativement et financièrement des activités qui dépendent matériellement de la puissance publique.

En réalité, cet élément d'expertise manifeste deux traits fondamentaux du fétichisme de la marchandise intellectuelle. D'abord, la physique, du moins telle que ceux qui ne la pratiquent pas s'en font une idée, est, comme aux beaux temps du positivisme, le canon même de la recherche

scientifique et, par là, de la scientificité. Le reste n'est que reportage, dans le passé ou dans le présent de l'empiricité. Ensuite, c'est au regard de l'excellence, du moins telle qu'on peut se la représenter, et de ses icônes, que le travail intellectuel s'évalue, par dégradations progressives.

Ainsi, le discours dans l'institution devient discours de l'institution. L'expert, mais aussi le rapporteur, le membre de jury, et pour finir le chercheur et l'enseignant fait corps avec l'institution que, au demeurant, il représente quand il écrit, lorsqu'il prend la parole ou encore dès qu'il intervient à titre public dans la tribune d'un quotidien, sur un plateau de télévision ou, plus modestement, parmi les signataires d'une pétition. Les institutions d'enseignement et de recherche sont donc réglées par un fétichisme qui détermine les sujets par les objets et les objets par les sujets comme dans toute administration des choses, comme, aussi, dans tout commerce.

Elles obéissent aussi au principe de la représentation qui, comme chaque fois qu'il y a délégation, implique une forte part d'« aristocratie » imaginaire. Celle-ci fait supposer, sur la base de représentations et de pratiques communes, que les « meilleurs » seront les « bons » représentants. Ici, les meilleurs signifie tout simplement les meilleurs défenseurs de l'institution telle qu'elle est, non telle qu'elle pourrait ou devrait être. La norme se confond alors avec l'allégeance aux représentants de l'institution et l'adhésion au fétichisme qui font du chargé d'enseignement, fut-il noblement nommé maître de conférence comme à Sciences Po, un équivalent de l'avocat commis d'office et, pour quelques euros de plus, du directeur de recherche l'analogue de l'avocat d'affaires : le patron d'un labo richement doté.

Dans une société dont le registre colonial, brutalement remis en cause mais dont des traces et des fossés perdurent, dans des institutions très fortement hiérarchisées, comment les nouveaux objets et les « nouveaux venus » peuvent-ils se faire une place ? Edward Said a souligné qu'à moins de frapper et de hurler à la porte, celle-ci ne s'ouvrirait jamais à eux. Il pensait aux extra-Européens, aux « non-Occidentaux », du moins « d'origine » et aux objets *out of place*. Les autres, fonctionnaires de la science normale, sont, comme le soulignait Pierre Bourdieu avec ironie, installés dans la science comme dans un logement de fonction. Ils y ont leur confort et leurs habitudes, leur famille et leurs invités.

L'évidence de la répartition des places, le bon sens académique prévalent dans cet univers spécifique qui ferme largement ses portes à ceux qui, considérés comme invités ou comme cadets, doivent, dans cet univers ordonné, attendre leur tour et respecter le droit d'aînesse ou s'incliner devant les prérogatives des maîtres de maison. Encore faudrait-il différencier les champs car non seulement certaines institutions sont plus conservatrices que d'autres, en raison du prestige qui leur est attaché, mais certaines « disciplines » sont également moins ouvertes que d'autres. La réduction s'effectue par des clapets plus ou moins serrés. Le personnel enseignant des établissements qui revendiquent le label « Sorbonne », par exemple, s'illustre par son manque de « diversité ».

La bibliographie relative aux questions coloniales et postcoloniales constitue un indice. Dans n'importe quel domaine, la bibliographie constitue un index d'institutionnalisation et pour ceux qui sont cités et pour ceux qui citent. Constitutive de l'autorité, elle représente une espèce de sésame complexe qui sert à évaluer d'une part les auteurs référencés d'autre part les travaux qui contiennent ces références. Mais les auteurs du Nord seront préférés aux auteurs du Sud. Ne pas mentionner d'auteurs du Sud (africains par exemple) n'apparaît pas comme préjudiciable à la qualité du travail. En revanche, omettre de mentionner des auteurs du Nord (européens ou américains du Nord) est considéré comme un défaut affectant la « scientificité » de la recherche.

Le sens pratique encourage en outre à nommer ceux qui, dans l'institution, sont dispensateurs de biens institutionnels, non ceux qui sont, de ce point de vue, hors circuit. Dans les bibliographies, certains sont majeurs, d'autres restent encore (pour combien de temps ?) mineurs. C'est particulièrement le cas en philosophie. Le Norvégien Jon Elster, les États-Uniens Mark Osiel ou Larry May sont parfois considérés comme bien plus décisifs, s'agissant de l'Afrique post-coloniale, que le Gabonais Joseph Tonda ou le Congolais Valentin-Yves Mudimbe. On supposera sans le savoir un tropisme de l'invention située au Nord plutôt qu'au Sud, à l'Ouest plutôt qu'à l'Est. La discrimination à l'œuvre en matière de bibliographie ne soulève pas d'interrogations critiques dans l'univers académique français.

Seul un détour des Africains par les États-Unis permet l'adoubement dans l'ancienne métropole coloniale. La France n'est à cet égard accueillante qu'à partir de l'hospitalité américaine. Les exemples sont légion. Souleymane Bachir Diagne, Achille Mbembe, Mamadou Diouf (formés en France) sont d'autant plus appréciés que leur qualité « scientifique » est garantie ailleurs. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de constater que l'univers de la recherche et de l'enseignement français se soumet à l'impérialisme américain, qui fonctionne à l'intégration, et porte en même temps les traces d'un passé colonial qui sépare les Noirs des Blancs, les non-Européens des Européens, comme les hommes des femmes. L'une des conséquences de la nécessité de ce détour est de voir les études postcoloniales se développer dans des îlots anglophones. Ainsi, le seul poste offert au concours dans ce domaine était, pour 2012, situé à Fort-de-France, en études anglophones, option civilisation américaine. Surtout ne jamais parler de soi et des siens.

Les études postcoloniales n'ont pas au fond droit de cité. La décolonisation des institutions ne se réduit pas, certes, à leur développement. Mais

*Ne pas mentionner d'auteurs du Sud (...) n'apparaît pas comme préjudiciable à la qualité du travail. En revanche, omettre de mentionner des auteurs du Nord (...) est considéré comme un défaut affectant la « scientificité » de la recherche.*

la place qui leur est faite donne la mesure de cette décolonisation. Dans la France contemporaine, ces études s'effectuent institutionnellement selon deux modes distincts. D'une part elles prospèrent dans des ghettos universitaires (départements de littérature comparée, études anglophones). D'autre part elles se disent au passé : d'où leur succès dans les départements d'histoire. Enfin, elles ne permettent pas les recrutements. En effet, en littérature ou philosophie par exemple, il vaut mieux avoir travaillé sur Jean-Jacques Rousseau ou sur Roger Caillois pour entrer à l'Université, quitte ensuite à choisir d'étudier Frantz Fanon ou Edward Said. L'écart est ici grand entre recherche et enseignement.

Les disciplines des facultés écartent ainsi de leur champ ce que l'univers de la recherche inclut, ne serait-ce que de façon périphérique. Cette affirmation doit toutefois être nuancée car certains laboratoires de recherche sont dévalués du fait même d'une pluridisciplinarité (sociologues, psychologues, philosophes) qui ne permet pas aux évaluateurs de savoir comment rendre à César ce qui lui appartient. Quant au Conseil National des Universités, réparti en sections disciplinaires, il entend bien faire régner la discipline et le cloisonnement<sup>2</sup>. Un Haïtien très au fait des réalités coloniales et postcoloniales dans la Caraïbe ne sera pas qualifié quand un Français totalement ignorant de toute expérience coloniale ou postcoloniale, et indifférent à leur réalité, sera qualifié en raison de sa maîtrise des codes en vigueur dans la profession et de son choix de références consacrées, autrement dit attendues.

Les commentaires de ces décisions sans appel étonnent. Alors qu'il n'est pas nécessaire d'être de nationalité française pour travailler à l'université, on entend ainsi dire qu'il est normal de privilégier un Français pour qu'il ait un poste plutôt qu'un Haïtien dont on ne sait où il ira. La qualification par le CNU est en effet condition nécessaire pour un recrutement. Le critère de la nationalité, si décrié par les universitaires lorsqu'il s'agit de la police, se révèle efficient dans un univers qui, sans le dire et souvent en toute bonne conscience, pratique la préférence nationale et hexagonale. Si cela est moins vrai pour les chercheurs, la presque totalité des enseignants est française (et blanche).

Ce trait est en France étayé par l'idée reçue selon laquelle « l'école est républicaine », ce qui inclut, dans l'idéalisation politique, toutes les institutions d'enseignement. Cette légitimation est puissante et abondamment utilisée. La formule exprime une confiance, ne serait-ce que de façade, dans les institutions d'enseignement, qui en huile les rouages. C'est la part émergée de l'iceberg. L'hérésie, les blocages institutionnels, l'exclusion par les pairs ont toujours forcé certains à des reconversions, même pour des héritiers, comme, dans le passé, Marc Bloch ou Lucien Febvre. *A fortiori* lorsqu'il s'agit d'outsiders. C'est la part immergée de l'iceberg. Le souci de l'égalité reste notablement peu présent à « l'école ».

La discrimination est alors d'autant plus pérenne qu'elle n'est pas perçue comme telle. Les universitaires et les chercheurs s'estiment eux-mêmes au-dessus de tout soupçon. Prêts à vilipender les politiques pour

2. « Le Conseil national des universités (CNU) est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférence) de l'Université française. Il est composé de groupes, eux-mêmes divisés en sections ; chaque section correspond à une discipline. »

leurs propos extrémistes, ils restent très peu critiques quand il s'agit d'eux-mêmes. Or la discrimination consiste notamment à refuser un emploi, une promotion, lesquels procurent des avantages relatifs, et sur le plan symbolique et sur le plan matériel. Dans une entreprise, le matériel l'emportera largement sur le symbolique.

Dans le monde intellectuel, le symbolique prévaudra soi-disant sur le matériel. La recherche et l'enseignement sont des mondes dans lesquels ce sont des biens symboliques qui s'échangent. Mais l'économie symbolique de ces biens ne doit pas occulter son économie réelle.

Les professeurs d'université sont ainsi mieux rémunérés que les maîtres de conférence et les directeurs de recherche le sont aussi plus que les chargés de recherche.

Mais, pour donner un exemple indépendant de la colonie, il y a proportionnellement moins de femmes parmi les professeurs et les directeurs de recherche que parmi les maîtres de conférences et les chargés de recherche. À l'Université Denis Diderot Paris 7, il y a actuellement, selon son administration, 62 % d'hommes parmi les enseignants chercheurs pour 38 % de femmes qui se répartissent ainsi : 74 % des professeurs sont des hommes, 26 % sont des femmes quand 53 % des maîtres de conférences sont des hommes et 47 % des femmes. Cette répartition qui ne peut s'expliquer que par une discrimination a conduit la présidence de l'université à se doter d'un « pôle Égalité hommes-femmes ». Le fonctionnement institutionnel de l'enseignement et de la recherche s'effectue par la discrimination.

Seule, cependant, la discrimination hommes/femmes est reconnue. Tout le monde accepte bien volontiers, sans se poser de questions, toute statistique permettant de mesurer les écarts : de poste, de rémunération (toutes professions confondues, les femmes gagnent en moyenne en France 20 % de moins que leurs collègues masculins). Ceci ne heurte pas le sens républicain des universitaires et des chercheurs. En revanche, toutes les autres discriminations, bien que réelles, ne peuvent rester qu'imaginaires, puisque rien ne permet de les constater.

La France distingue les hommes (1) des femmes (2), et en fait un élément d'identité comparable à la nationalité, comme en témoigne la carte d'identité et de nationalité française. Cela ne soulève pas la moindre contestation. Elle entend, par différents moyens (parité notamment), lutter contre l'inégalité entre hommes, auxquels l'inégalité profite, et femmes, auxquelles elle est préjudiciable. Les autres discriminations, relevées dans certaines pratiques sociales, demeurent, dans le champ intellectuel, non identifiées, non reconnues, non traitées. À cet égard, les entreprises

*Le critère de la nationalité, si décrié par les universitaires lorsqu'il s'agit de la police, se révèle efficient dans un univers qui, sans le dire et souvent en toute conscience, pratique la préférence nationale et hexagonale.*

privées, si elles ne sont pas « meilleures », sont plus contrôlées que les institutions publiques.

Tout se passe comme si les intellectuels (enseignants ou chercheurs) ne pouvaient, d'une manière ou d'une autre, exercer quelque discrimination que ce soit alors que l'ensemble de l'institution est gangrenée par ce déni. Parmi ceux et celles qui la subissent, ceux et celles qui s'en plaignent sont généralement perçus et traités comme des ingrats qui au lieu de se réjouir du verre à moitié plein qui leur aurait été donné lorgnent le verre à moitié vide qu'ils ont comme les autres à remplir. Éternels débiteurs, ils seraient redevables à d'autres qu'eux de ce qu'ils ont et seraient eux-mêmes responsables de ce qu'ils n'ont pas. C'est une façon de prendre acte du principe prévalent de la cooptation.

Déni et discrimination (exclusion ou marginalisation) vont de pair. Qui plus est, ils appartiennent au fonctionnement « normal » de l'institution. Parce que cette normalité présumée prédomine, personne ne se pose de question. Le cas, argue-t-on, est toujours particulier : chaque situation est singulière et doit être, dit-on, traitée singulièrement. Qui entend examiner des récurrences ? Des répétitions ? Qui accepte les comparaisons ? Ceux mêmes qui, dans leurs recherches sur la police, observent de près les processus d'exclusion et de ségrégation à l'œuvre, appliquent, dans leur pratique elle-même, le même type de division, comme si leur savoir les absolvait de leur pouvoir. La cécité règne en maître.

Parmi ceux qui ont effectué leurs études dans les institutions françaises, nombreux sont les candidats au départ. Certains, qui auraient aimé travailler chez eux, choisissent de quitter la France et émigrent pour trouver un emploi dans la recherche ou dans l'enseignement. Mais tout candidat au départ sera perçu comme responsable de son exil et non contraint d'émigrer. « Moi, déclare Farid Laroussi en 2003, j'ai opté pour les États-Unis. C'est émouvant de savoir que l'on vous offre une seconde chance sans que vous ayez à montrer patte blanche. Ni mon nom ni ma pratique religieuse ou mon origine ethnique ne se mettent en travers de mon chemin. La police me laisse en paix parce qu'ici l'identité est incontrôlable. Mes amis ne se croient jamais obligés de partager une bonne blague arabe avec moi. »

En France, les principes républicains sont de peu de poids face aux discriminations, mais ils pèsent lourd quand il s'agit de mesurer les écarts entre Français européens et Français non Européens, entre Français et étrangers non européens. C'est pourquoi l'on peut dire des institutions d'enseignement et de recherche d'abord qu'elles pratiquent, pour une large part, la préférence nationale, y compris parmi les nationaux ; d'autre part qu'elles se caractérisent par un refus massif d'en prendre acte. La confiance instituée en « l'école » et en la « république » interdit au fond d'observer et d'évaluer le fonctionnement ordinaire des institutions d'enseignement et de recherche fondé sur la subalternisation de certaines personnes (femmes, noirs, arabes).

Le rapport enchanté à « l'école » est l'un des traits les plus frappants de cet *homo academicus* sûr de son droit et de son fait qui estime que, si ce

n'est ailleurs (sous-entendu, dans les entreprises privées), du moins, dans l'univers de la recherche et de l'enseignement, chacun jouit de ce qu'il mérite, et mérite ce dont il jouit. Effectivement, les dominants ne réfléchissent pas à leur propre position : la certitude leur tient lieu de vérité. Les dominés sont forcés, au contraire, d'interroger leur rapport aux dominants (dans le trop, le pas assez, la culpabilité, le ressentiment, la mauvaise conscience etc.). De même, appartenir à une majorité préserve des doutes et incertitudes qui marquent ceux qui, tout au contraire, appartiennent à une minorité.

La faiblesse du sens critique, l'absence de remise en question n'ont rien à envier à l'univers de l'entreprise si facilement vilipendé au sein du champ intellectuel. Les procédures institutionnelles, parce qu'elles favorisent la reproduction du même, pérennisent sans effort le colonial et ses dépréciations. Ici, comme ailleurs, on a son « ami » arabe ou noir, alibi et exception à une règle non discutée. La France intellectuelle est connue dans le monde entier pour sa fermeture d'esprit : elle est seule à ne pas le savoir.

Elle ne le sait pas parce qu'aucune déontologie spécifique ne règle les décisions dans l'enseignement et la recherche. Rien n'y interdit le conflit d'intérêt (intervenir dans le recrutement de sa maîtresse par exemple, ce dont certains universitaires se sont fait une spécialité) : cela a, dit-on, toujours existé, existera toujours et ne choque que les Américains puritains. Il en est de même pour le recrutement de ses anciens étudiants ou « séminaristes », privilégié *de facto* dans la plupart des cas : il est préférable, dit-on, de travailler avec des personnes que l'on connaît plutôt qu'avec des gens que l'on ne connaît pas.

À l'instar des autres univers, les héritiers disposent d'un joker dans leur carrière : ils inspirent confiance. Tel professeur de droit public excellera, selon les critères pratiques en vigueur, dans le domaine même où son propre père a excellé. Tel fils d'anthropologue jouira ainsi d'une réputation qui « le précède ». Telle fille ou femme d'homme politique se verra ouvrir les portes qu'elle souhaite. La discrimination, parce qu'elle est corrélée à la reproduction, n'est pas volontaire mais mécanique ; elle n'est pas l'exception mais la règle. Il n'y a rien de plus ordinaire que de discriminer. Comme le dit publiquement un journaliste « de droite », chacun a le droit de choisir.

Ce fait social ne repose pas sur une doctrine mais sur des préjugés. Certains universitaires, certains chercheurs s'offusquent de ce qu'on les « prenne » pour « des racistes ». Il n'est pas nécessaire qu'ils aient des idées d'extrême droite. Leurs pratiques institutionnelles suffisent, sans pensée (c'est la *lex insita* de Leibniz) à reproduire le partage en vigueur dans les anciennes colonies. Il en est de même pour le sexisme : nul besoin d'être un(e) misogyne affiché(e) pour reconduire l'inégalité dans le recrutement et les carrières entre hommes et femmes.

Il n'est pas suffisant, à l'inverse, d'affirmer son anti-sexisme ou son antiracisme pour ne pas participer, peu ou prou, aux processus de discrimination selon l'« origine » ou la « couleur ». Si tel n'était pas le cas, la

composition des membres de ces institutions se serait considérablement modifiée depuis la fin des colonies, ce qui n'est pas le cas. Les traditions nationales (non publicité des débats d'un jury, de la composition des commissions, non motivation des décisions, non diffusion des rapports et autres habitudes) renforcent le conservatisme de l'institution. Elles sont pourtant, quelquefois, contraires aux obligations légales. En France en effet, l'information n'est pas considérée comme un droit mais comme un service. Elle est plus souvent fournie *ex post* que *ex ante*. La rétention sévit partout.

Les candidats au doctorat étaient, au début du XX<sup>e</sup> siècle, évalués en fonction de leur accent : mieux valait ne pas parler avec « un fort accent » toulousain. Les fonctionnaires étaient, sous une troisième république qui hante les imaginaires académiques (âge d'or de la laïcité, établissement de l'école obligatoire), classés, comme Pierre Birnbaum l'a montré, chez les magistrats par exemple, selon qu'ils étaient « israélites », « juifs » ou « juifs pratiquants », ce qui entravait leur carrière.

Pour la plupart opposés aux « statistiques ethniques », les enseignants et les chercheurs n'ont cessé de soutenir que les « *quotas* » sont contraires à la république. Il serait bon que des chercheurs de l'Institut national des études démographiques (INED), qui ont récemment étudié la Mairie de Paris<sup>3</sup>, puissent examiner l'égalité professionnelle et la perception des discriminations à l'intérieur des institutions d'enseignement et de recherche français. « Le problème avec les statistiques ethniques... c'est d'être confrontés (*sic*) aux résultats »<sup>4</sup>. Ce serait le départ d'une véritable décolonisation des institutions.

Le plafond de verre (*glass ceiling*) porte bien son nom. L'expression, apparue aux États-Unis, désigne le fait que les niveaux supérieurs d'une structure hiérarchique sont de fait inaccessibles à certaines catégories de personnes, à commencer par les femmes. L'invisibilité du plafond, c'est-à-dire la cécité collective sur son existence et sa fonction, jusqu'à preuve du contraire, est constitutive de ce plafond. Il suffit de le voir, collectivement et publiquement, pour qu'il se lézarde. Or, dans le monde académique français, la perception des discriminations reste privée.

Elle est commune à ceux qui la subissent et partagent le même type d'expérience (illégitimité, non-conformité), non à ceux qui non seulement n'en ont jamais fait l'expérience mais n'ont en outre aucune idée de ces faits et y sont profondément indifférents, par position dans le champ comme par conviction politique (pour eux, les clivages politiques se réduisent au clivage droite/gauche). L'univers académique ne serait plus le même et ne pourrait fonctionner exactement de la même façon s'il était ouvert à tous, c'est-à-dire aussi bien aux « domiens » qu'aux « métropolitains », aussi bien aux « Français d'origine » qu'aux « Français de souche ».

Relayé par les revues et les journaux, étendu aux maisons d'édition, le monde académique français connaît le même type de structuration que la région parisienne, dont l'aménagement a été confié à des administrateurs coloniaux recyclés dans l'aménagement du territoire. Des centres villes,

3. Patrick Simon et Mireille Eberhard, « Égalité professionnelle et perception des discriminations à la Ville de Paris », enquête INED, juin 2012.

4. « À Paris, les immigrés se heurtent au plafond de verre », *Le Monde*, 2 juillet 2012.

quelques banlieues chics, des cités, des quartiers et des ghettos forment un paysage contrasté. Karthala et Présence africaine d'un côté, Gallimard et Le Seuil de l'autre. Passer de Karthala à La Découverte procède déjà de l'ascension. Arriver aux lieux de mémoire relève de l'alpinisme.

À s'intéresser aux institutions d'enseignement et de recherche, on est vite saisi de vertige tant les institutions françaises ne sont pas encore, dans leur ensemble, décolonisées : tant donc la « blanchitude » y fait office de compétence. Les titres scolaires, les travaux, censés constituer si ce n'est des moyens du moins des critères de l'accès à certaines positions, sont doublés non seulement par le sexe et l'âge, mais aussi par l'« origine » et la « couleur ». La féminisation est plus grande aujourd'hui qu'autrefois, le vieillissement est plus important. Tous deux restent cependant limités. 30 % de femmes valent (presque) parité. C'est une règle non écrite appliquée en toute bonne (c'est-à-dire mauvaise) foi. L'exclusion des seniors obéit à la même logique. Les cooptations ressemblent aux stratégies matrimoniales dans lesquelles l'endogamie est préférée à l'exogamie par narcissisme de la familiarité.

Décoloniser les institutions revient à opter pour l'exogamie et élire des étrangers aux normes de carrière et de recrutement. En les acceptant, les « anormaux » de la recherche et, dans une bien plus grande mesure, de l'enseignement disparaîtront. Ces « anormaux » sont historiquement et politiquement déterminés par la colonie. Seule leur relégation par des pratiques et des représentations définit dans les faits leur « anormalité ». En ce sens, la décolonisation des savoirs passe donc par une normalisation des sujets du savoir et une décolonisation de ses institutions. Cela mettra fin à l'anormalité française actuelle et des institutions du savoir et du savoir lui-même. Ils reposent encore aujourd'hui sur le fardeau de l'homme blanc. ●